



Règlement

Nom de l'évènement : Base de Vitesse

Organisateur : association West Team

Il est préalablement exposé :

La Base de Vitesse est un événement organisé par l'association West Team qui a pour objet la promotion de la pratique des sports de glisse, et dont le siège social est établi au 76 rue de Siam, 29200 BREST.

L'acceptation du présent règlement de la Base de Vitesse constitue un engagement sans réserve du participant aux conditions générales de ce règlement, et confirme son accord pour participer aux manifestations organisées par l'association West Team dans le cadre de la Base de Vitesse.

1. Admissibilité, inscription et avertissement

1.1. Admissibilité

La Base de Vitesse est ouverte à tous les supports fonctionnant à la voile ou à la rame en capacité de réaliser un « run » sur 500 mètres, dans le cadre d'une pratique individuelle.

L'évènement est ouvert toute l'année, de janvier à décembre.

La constitution d'un classement par catégorie ne se fait qu'à la condition d'avoir au minimum 10 inscrits dans ce support.

1.2. Avertissement(s) et limitation de responsabilité

Pour rappel, la participation à la Base de Vitesse s'effectue dans le cadre d'une pratique loisir, individuelle, libre et habituelle du pratiquant. L'équipe organisatrice de la Base de Vitesse ne peut être tenue responsable d'une quelconque décision du pratiquant de se rendre sur l'eau pour naviguer, ni d'une quelconque prise de risque exagérée. La décision d'un participant de naviguer pour tenter d'établir un record relève donc de sa seule et unique responsabilité. En conséquence, en signant le présent règlement, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et / ou corporel) survenu lors d'une session dans le cadre de la Base de Vitesse.

Le participant ou son responsable légal (autorisation parentale à signer pour les mineurs) doit au préalable s'informer de la météo par tout moyen (force du vent, violence des rafales - qui peuvent dépasser deux à trois fois le vent moyen annoncé - taille de la houle, température...) avant de se mettre à l'eau. En aucun cas l'équipe organisatrice n'émet d'alertes à ne pas naviguer ni toute autre forme de recommandation. C'est bien au participant de jauger, en fonction de son habitude de pratique, les risques qu'il prend en se rendant sur l'eau.

Le port du casque, d'un gilet de flottabilité additionnel, et bien sûr d'une combinaison néoprène adaptée à la saison est fortement conseillé. Il est également recommandé de bien regarder sous le vent avant d'abattre, ou de vérifier la présence d'un autre pratiquant avant d'entamer une manœuvre.

1.3. Inscription

Tout individu souhaitant s'inscrire à l'animation de la Base de Vitesse peut le faire à partir du site www.basedevitesse.com dans la rubrique « Inscription ». Il prend connaissance des conditions générales avant de s'engager à participer et accepte sans réserve les termes du présent règlement.

Les concurrents souhaitant participer à la Base de Vitesse se déclarent aptes physiquement à la pratique des sports nautiques ; la participation à cette animation se faisant dans le cadre d'une pratique personnelle et individuelle, aucun certificat n'est réclamé.

Dans le cadre de leur participation, les coureurs mineurs doivent faire signer et remplir une autorisation parentale pour valider leur inscription. Cette dernière est disponible dans la rubrique « Inscription » du site Internet.

L'animation de la Base de Vitesse est accessible gratuitement à l'ensemble des participants.

2. Participer à la Base de Vitesse

2.1. Ouverture de l'animation

Pour rappel, la Base de Vitesse est une animation accessible tout au long de l'année, de janvier à décembre, dans le cadre de la pratique individuelle du participant.

Pour participer aux challenges de la Base de Vitesse, il est impératif d'effectuer sa session sur l'une des bases homologuées par l'organisation. Chaque base présente une zone de navigation délimitée géographiquement. Aussi, les sessions « hors zone » ne pourront être validées.

2.2. Équipement nécessaire

Chaque participant doit se munir d'un GPS dans le cadre de sa pratique dans le but d'enregistrer sa performance nautique et de télécharger sa trace sur le site de la Base de Vitesse. Les formats

de fichiers les plus courants sont les suivants : .gpx, .fit et .sbn.

Par ailleurs, comme explicité dans l'article 1.2., il est vivement recommandé de porter un équipement permettant d'assurer sa sécurité sur l'eau (casque, gilet de sauvetage, combinaison adaptée... etc.).

2.3. Téléchargement des traces GPS

Le traitement des traces étant totalement informatisé, ces dernières seront à télécharger sur le site internet de la Base de Vitesse afin de les intégrer au classement.

Format de fichiers les plus courants : .gpx, .fit et .sbn. Dans le cas où le GPS du participant générerait un autre format de fichier, l'équipe de la Base de Vitesse fera son possible pour l'intégrer au site.

L'organisation n'est pas responsable d'une perte de données.

2.4. Règlement de la Base de Vitesse

Un exemplaire du présent règlement sera disponible dans chacun des magasins partenaires.

Est interdit de participation à la Base de Vitesse tout engin propulsé par un autre moyen qu'une rame ou le vent.

Les concurrents en tête de leurs classements respectifs sont susceptibles de subir un contrôle de poids lié à leur catégorie d'inscription, selon leur bonne volonté (pas d'obligation).

Le règlement de la Base de Vitesse repose sur des valeurs de fair play et de bonne foi de la part des participants.

Dans le cas du port d'un gilet de poids, le participant devra l'ajouter à son propre poids au moment de choisir sa catégorie.

Les traces doivent être effectuées à l'intérieur des zones de navigation délimitées et précisées pour chaque base.

Dans le cadre des runs et des challenges de manœuvres, le parcours est libre : le participant peut réaliser la trajectoire qu'il souhaite au sein de la zone de navigation de la base où il se trouve.

2.5. Challenges et événements proposés

Tout au long de l'année, de nombreux challenges sont proposés à l'ensemble des participants.

Au quotidien : les runs de vitesse et les challenges de manœuvres (jibes pour les planches à voile).

Tout au long de l'année : championnats saisonniers, challenges thématiques, soirée annuelle de remise des Prix, week-end flottant...

Chaque participant est libre de prendre part à chacune de ces animations.

3. Classement et remise des Prix

La remise des Prix annuelle de la Base de Vitesse se déroule courant janvier. Chaque base organise ainsi sa propre remise des prix, de manière locale.

Lors de cet événement, les trois premiers au classement des principaux supports représentés sont récompensés grâce aux dotations reçues de la part des partenaires de l'événement.

4. Autorisations et informations complémentaires

4.1. Droits à l'image

Tout au long de l'année, l'équipe organisatrice de la Base de Vitesse va réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques, de manière à communiquer sur son activité et ses actualités (fréquentation des bases, participation aux événements organisés tout au long de l'année...)

Ces images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association West Team sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site Internet, réseaux sociaux.

En acceptant ce présent règlement, le participant autorise l'association West Team à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre de sa participation à tous les événements organisés par la Base de Vitesse

4.2. Conservation des traces

Avec l'autorisation du participant, la Base de Vitesse conservera les données relatives aux traces aussi longtemps que l'animation perdurera, permettant ainsi au participant de retrouver ses anciennes traces (archives, statistiques du rider... etc.).

4.3. Pour toute information complémentaire, le participant est invité à contacter l'équipe de la Base de Vitesse par l'intermédiaire du formulaire de contact présent sur la page « Contact ».